

Questions orales

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT VA AGIR

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Je ne parle pas des amendements à la Loi sur les langues officielles, et c'est ce à quoi le ministre fait référence. Je parle des programmes déjà existants que ce gouvernement hésite à appuyer, qu'il s'agisse de quelqu'un qui veut se faire entendre en français devant les tribunaux à Terre-Neuve ou de quelqu'un qui veut entendre la télévision française en Ontario, je demande au gouvernement: Quand est-ce que vous allez vous tenir debout et faire quelque chose pour aider les groupes minoritaires en province? Ce n'est pas compliqué!

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les commentaires de mon honorable collègue me surprennent quelque peu parce qu'un des premiers gestes qu'on a posés comme gouvernement, ce fut d'établir clairement notre soutien intégral aux politiques des langues officielles dans ce pays-ci, en octobre 1984, et c'est un engagement qu'on maintient toujours par une amélioration importante des programmes de langues officielles à travers le pays.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle doit savoir que plus de 100 handicapés canadiens ont fait l'énorme dépense de venir à Ottawa aujourd'hui pour dire au Parlement qu'ils désirent des changements positifs au projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu la promesse que le cabinet du premier ministre avait faite à Beryl Potter et à d'autres handicapés il y a quelque trois semaines, et donné suite aux trois demandes bien précises des handicapés canadiens portant sur le renforcement du projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi avant qu'il ne revienne à la Chambre à l'étape du rapport?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme vous le savez fort bien le projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi est en discussion à la Chambre aujourd'hui même. Nous examinons de nombreux points. En ce qui concerne la question du député, le très honorable premier ministre a répondu à M^{lle} Beryl Potter en lui écrivant une assez longue lettre qui portait sur le projet de loi. Il a signalé entre autres choses que ce projet de loi était le premier texte jamais présenté à une assemblée législative canadienne au sujet de l'équité en matière d'emploi et qu'il était conçu pour améliorer

les possibilités de travail des personnes handicapées, des minorités visibles, des autochtones et des femmes.

M. le Président: Une question supplémentaire.

LES EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président...

[*Note de l'éditeur: Et sur interruption d'un spectateur à la tribune.*]

M. le Président: A l'ordre. Une question supplémentaire.

M. Nystrom: Je pense qu'elle l'a dit pour moi, monsieur le Président.

Des voix: Alors rasseyez-vous.

M. Nystrom: J'ai été prié par des handicapés canadiens de demander quand le gouvernement va donner suite à la promesse électorale qu'il avait faite de prévoir pour les handicapés des emplois permanents à temps complet à la Fonction publique fédérale. Actuellement, 75 p. 100 de ses travailleurs handicapés sont des contractuels.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, depuis 1983, nous avons à la Fonction publique un programme d'action positive à l'intention des groupes cibles, notamment les handicapés. Chaque ministère est tenu d'établir et d'appliquer des méthodes d'embauchage non discriminatoires. Des rapports doivent être présentés au Conseil du Trésor tous les six mois pour examen, pour veiller à ce que les programmes d'action positive soient correctement appliqués. En plus, il y a au Conseil du Trésor un comité consultatif sur les handicapés qui se réunit trois fois par année pour veiller à ce que le programme se déroule de la façon prévue et que toute possibilité soit donnée aux employés.

M. Nystrom: Environ 75 p. 100 sont des contractuels.

M. le Président: A l'ordre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Récemment, le premier ministre s'est entretenu personnellement avec Beryl Potter et lui a promis ainsi qu'à certains autres handicapés de réexaminer personnellement la politique de son gouvernement relativement à l'équité en matière d'emploi. Voilà pourquoi cette manifestation se déroule sur la colline du Parlement aujourd'hui et que cette voix s'est fait entendre. Leurs appels téléphoniques sont demeurés sans réponse...

M. le Président: A l'ordre. Le député posera-t-il sa question?

M. de Corneille: Oui. Voici. Je demande à la ministre ce qu'elle a à dire maintenant aux centaines de milliers de Canadiens handicapés qui ont demandé au gouvernement d'agir et qui disent que sa politique est inefficace et factice.